

# CHECK-LIST DES PRÉCAUTIONS HIVERNALES

ALLIANZ RISK CONSULTING



Les conditions météorologiques extrêmes se produisent plus souvent avec un impact de plus en plus sévère sur les entreprises. Ce bulletin est conçu pour mettre en évidence certaines actions clés qui peuvent être prises par les clients pour répondre aux risques de leurs entreprises liés aux conditions météorologiques hivernales et comprend une check-list pour vous guider et renforcer la prise de conscience de ces risques.

Le changement de temps peut avoir un impact sur les entreprises notamment au début de l'hiver. Le froid extrême, la neige et la glace peuvent immobiliser une installation ou une zone entière, conduisant à des dommages aux biens et à des pertes d'exploitation. Les tempêtes hivernales peuvent aussi entraîner des pannes électriques, des inondations, provoquer la fermeture des réseaux de transport et bloquer des routes. Les sites normalement non soumis à de tels extrêmes voient maintenant ces effets plus fréquemment.

Les risques liés aux conditions climatiques hivernales sont par exemple :

- l'accumulation de neige ou de glace sur les toitures, les équipements extérieurs, les lignes électriques, etc., conduisant à un effondrement potentiel,
- les températures négatives provoquant le gel des conduites d'eau, y compris des process et des protections sprinkleur,
- le blocage des systèmes de drainage en toiture et des gouttières conduisant à une stagnation de l'eau et à son infiltration ultérieure dans les bâtiments,

- les chauffages temporaires créant des risques d'incendie,
- l'impossibilité d'accès à des installations en raison de fortes chutes de neige, de la glace ou des inondations,
- les défaillances du système de chauffage conduisant à une baisse de température dans les établissements et la cessation des activités.

Pour vous aider à minimiser les dommages pouvant résulter des conditions hivernales, Allianz Risk Consulting a développé une check-list, ci-après, avec des tâches à réaliser avant, pendant et après une tempête hivernale. Cette liste n'est pas exhaustive et devrait être utilisée comme un guide, en tenant compte des conditions et des processus spécifiques de vos sites.

Les tempêtes hivernales peuvent également générer des vents violents et des inondations qui peuvent se produire lors de la fonte de neige et de glace. Veuillez vous référer respectivement à la check-list liée aux tempêtes de vent et à celle des inondations pour la préparation des directives détaillées et les précautions à prendre concernant ces périls.

Si vous avez des questions au sujet des précautions hivernales ou si vous voulez discuter de tout aspect de la gestion des risques plus en détail, n'hésitez pas à contacter votre ingénieur local d'Allianz Risk Consulting (ARC). Pour toutes déclarations de sinistre, veuillez prendre contact avec votre courtier d'assurance ou avec Allianz Global Corporate & Specialty.

# PLANIFICATION AVANT L'HIVER

La clé pour minimiser les dommages est une préparation adéquate avant que la période de gel n'arrive.



Si votre site est sujet à des tempêtes hivernales, ce qui suit devrait être réalisé avant la tempête:

- Élaborer un plan d'urgence dédié aux risques hivernaux exhaustif et rédigé pour atténuer les risques. Le plan devrait inclure:
  - l'attribution des rôles et des responsabilités de l'organisation d'urgence,
  - la délivrance d'une formation annuelle a minima,
  - l'approvisionnement des fournitures et du matériel de secours dans un endroit sûr, comme des bâches en plastique, des balais, des raclettes, des éclairages de secours, des radios à piles, des appareils de chauffage temporaire d'urgence, des équipements de déneigement et de dégivrage, du sel de voirie, etc.,
  - la planification de la sauvegarde et de la reprise d'activité, y compris le maintien d'une liste des principaux fournisseurs, des sous-traitants et des entreprises de sauvegarde,
  - un plan de continuité d'activité pour restaurer les activités après l'événement.

Le plan doit être revu au moins annuellement et mis à jour au besoin.

- Désigner une personne pour suivre les bulletins météorologiques et avertir la Direction et le service maintenance de toutes les tempêtes hivernales. Prévoir suffisamment de temps pour mettre en oeuvre les procédures d'urgence.
- Prendre des dispositions pour le déneigement des routes, des toits, des portes, des portails, des vannes extérieures des protections sprinkleur, des poteaux / bouches d'incendie, des événements d'explosion, etc.

- Identifier et envisager la suppression des grands arbres ou de branches qui pourraient tomber à cause de la charge de neige ou de glace et endommageraient les bâtiments, les équipements extérieurs, les lignes électriques, etc.

## BÂTIMENTS

- S'assurer que tous les bâtiments sont «prêt pour l'hiver». Fermer toutes les fenêtres, les portes, les exutoires, etc., et sceller les ouvertures dans les murs extérieurs, plafonds / toits et planchers pour prévenir l'exposition à l'air extérieur.
- Vérifier la température intérieure des bâtiments chauffés pour qu'elle soit maintenue au-dessus de 4°C (40°F). En cas de doute, mettre en place des thermomètres dans les zones clés qui peuvent être exposés au gel.
- Installer des sondes de température basse déclenchant une alarme ou réaliser des inspections enregistrées toutes les heures pour tous les bâtiments en inactivité ou inoccupés soumis au gel.
- Utiliser des appareils de chauffage portatifs seulement si nécessaire. Programmer des inspections périodiques pour vérifier qu'ils sont exploités en toute sécurité avec un dégagement suffisant par rapport aux matériaux combustibles.

## TOITURES

- Évaluer la résistance à la charge de neige de vos toitures. Être prêt à enlever la neige en excès pendant les tempêtes si nécessaire.
- Inspecter les toitures pour tous les problèmes visibles de structure ou de maintenance et réparer si nécessaire:
  - les poutres, les solives ou les piliers fissurés ou déformés,
  - les bacs acier corrodés ou détériorés,
  - les revêtements de toiture fissurés ou détériorés,
  - les zones sujettes aux flaques d'eau.
- Vérifier que tous les drains en toiture, les canalisations d'eau pluviale et les gouttières sont exemptes de débris afin qu'ils garantissent le drainage attendu de l'eau.

## EQUIPEMENTS PROCESS ET UTILITÉS

- Inspecter tous les systèmes de chauffage pour s'assurer du bon fonctionnement (par exemple les chaudières de chauffage ou de process, les fours, les radiateurs d'ambiance, les épingles chauffantes pour les réservoirs d'eau incendie ou les réchauffeurs pour les réservoirs d'eau de process, etc.).
- Inspecter la bonne isolation ou le traçage chauffant de toutes les canalisations de process, d'eau, de fuel, de vapeur et de condensat soumises au gel.
- Vérifier le bon fonctionnement des traceurs chauffants.
- Garantir l'approvisionnement adéquat en carburant, y compris celui nécessaire pour le fonctionnement en veille des installations.
- Vérifier que les systèmes de carburant de secours fonctionnent correctement.
- Vidanger tout équipement ou canalisation pouvant être rempli d'eau, situé dans des zones non chauffées.

## EQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE

- Inspecter les protections sprinkleurs sous eau comme suit:
  - Les zones protégées ou de passage des canalisations sont maintenues au-dessus de 4°C (40°F).
  - Les espaces cachés et les zones le long des murs extérieurs sont hors gel.
- Inspecter les protections sprinkleurs sous air comme suit:
  - Les locaux postes sont maintenus au-dessus de 4°C (40°F).
  - L'eau est évacuée des points bas (bouteilles d'égouttures).
  - L'alimentation en air ou en azote est suffisante pour éviter les déclenchements intempestifs des postes de contrôle.

- Mesurer le point de congélation de la solution antigel de tous les systèmes de protection sprinkleur sous antigel et ajuster le pourcentage en antigel ou remplir si nécessaire (ne pas oublier l'appoint dans les bouteilles d'égouttures).
- Inspecter les vannes des protections sprinkleurs isolables par temps froid comme suit:
  - Les vannes d'isolation sont fermées et identifiées par une pancarte «vanne fermée».
  - L'eau est vidangée du système sprinkleur.
- Inspecter les poteaux / bouches incendie ainsi que les raccords pompiers (de réalimentation des systèmes sprinkleur, de colonnes sèches ou humides) comme suit:
  - Vidanger complètement l'eau.
  - Vérifier que tous les bouchons des prises symétriques sont en place. Exception : procéder au retrait des bouchons des prises symétriques susceptibles d'être bloqués par le gel.
  - Les marquer pour un repérage facile lors des tempêtes de neige.
- Inspecter les réservoirs d'eau comme suit:
  - Vérifier que les réservoirs sont pleins par débordement (les indicateurs de niveau ne sont pas toujours fiables).
  - Vérifier l'absence de signes de fuite.
  - Bien les chauffer ou les équiper de sondes de température basse pour déclencher une alarme.
- Inspecter les pompes d'incendie comme suit:
  - Le local abritant les pompes incendie est maintenu au-dessus de 4°C (40°F).
  - Le préchauffage des groupes motopompe diesel fonctionne correctement.
  - Le réservoir de carburant de chaque groupe motopompe diesel est plein.
  - Les batteries des groupes motopompe diesel sont complètement chargées et leurs chargeurs fonctionnent correctement.

## PENDANT UNE TEMPÊTE HIVERNALE

- Le personnel de l'équipe d'intervention d'urgence doit rester dans l'établissement s'il n'est pas dangereux de le faire et être prêt à intervenir.
- Continuer à suivre les bulletins météorologiques au sujet des dégâts potentiels provoqués par la tempête, des accès au site, de la coupure des utilités, etc. Poursuivre l'information de la Direction et du service maintenance en conséquence.
- Surveiller les charges de neige sur les toits, en particulier dans les zones sujettes aux accumulations, telles que les niveaux inférieurs de toits à plusieurs niveaux. Procéder au retrait

de la neige rapidement si nécessaire en respectant les principes de sécurité.

- Surveiller et procéder régulièrement au retrait de la neige et/ou de la glace, si cela peut être fait en toute sécurité, sur les routes, les toits, les portails, les portes, les vannes d'isolation extérieures des systèmes sprinkleur, les bouches d'incendie, les événements d'explosion, etc.
- Effectuer des inspections périodiques de tous les appareils de chauffage pour vérifier qu'ils peuvent fonctionner en toute sécurité avec un dégagement suffisant de tout matériau combustible.

- Surveiller les thermomètres dans les zones clés qui peuvent être exposées au gel.
- Procéder toutes les heures à des inspections enregistrées de tous les bâtiments inoccupés ou inexploités soumis au gel.
- Maintenir les événements des réservoirs d'eau incendie libres de glace.
- Si cela peut être fait en toute sécurité, ouvrir périodiquement les vidanges principales et les points F (points test) des postes sprinkleurs sous eau pour contrôler que les canalisations n'ont pas gelé pendant la période de gel.

## APRÈS UNE TEMPÊTE HIVERNALE

- Sécuriser le site pour empêcher les entrées non autorisées.
- Organiser et préparer les équipes d'urgence pour les opérations de sauvegarde et de nettoyage.
- Si cela peut être fait en toute sécurité, effectuer une évaluation immédiate des dommages, en accordant une attention particulière aux points suivants:
  - les dommages des structures des bâtiments,
  - les équipements de protection incendie, en maintenant autant que possible la protection incendie en service en isolant les sections endommagées, puis en effectuant des réparations et en restaurant les systèmes pour leur remise en service dès que possible. Aviser ARC si un système sera affecté pendant plus de 10 heures en continu.
  - les utilités, y compris l'électricité, le gaz, l'eau, l'air comprimé, les systèmes de ventilation et de climatisation, etc. (les isoler si nécessaire),
  - les équipements de production,
  - les zones soumises aux inondations, y compris les sous-sols.
- Aviser les entreprises de services publics de toute panne ou dommage.
- Faire intervenir le personnel clé et informer les entrepreneurs pour commencer les réparations majeures. S'assurer que les procédures de sécurité du site sont pleinement mises en oeuvre avant le début des travaux. Ceci inclut le contrôle des sources d'inflammation telles que l'interdiction de fumer et les travaux par points chauds. Suivre toutes les procédures du permis de travail par points chauds.
- Déclencher les opérations de sauvegarde à effectuer comme suit:
  - Dégeler les canalisations par une augmentation progressive de la température des bâtiments. Important : Ne pas utiliser de flammes nues, tel que celles de torches.
  - Déménager le matériel et les équipements endommagés dans des zones sèches.
  - Nettoyer et sécher les équipements, en donnant la priorité aux équipements stratégiques ou de valeur importante.
  - Inspecter et réparer les systèmes et les équipements électriques avant remise sous tension.
  - Nettoyer tous les débris des toitures et des drainages de surface, des caniveaux, des canalisations de drainage, des bassins collecteurs, etc.
  - Procéder au retrait de l'eau et déshumidifier les endroits humides. Surveiller le taux d'humidité de l'air sur une longue période de temps dans les zones avec des équipements hautement sensibles.
- Procéder au retrait de la neige prudemment seulement depuis les zones de toitures confirmées pour être sûres structurellement. Toujours opérer des bords vers le centre afin d'éviter la création de points de surcharge.
- Revoir l'efficacité du plan d'urgence hivernale et le réviser si nécessaire.

Si nécessaire, veuillez contacter votre courtier en assurance ou Allianz Global Corporate & Specialty pour vous assister pour toute déclaration d'un sinistre.



Copyright © 2018 Allianz Global Corporate & Specialty. Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication est destiné à fournir des renseignements généraux. Bien que toutes les précautions aient été prises pour s'assurer que les informations fournies sont exactes, Allianz Global Corporate & Specialty ne peut être tenu responsable pour toute erreur ou omission. Toute description de couverture d'assurance dans le présent document est faite sous réserve des termes, conditions et exclusions particulières contenues dans chacune des polices souscrites.